

**LE PRESIDENT,**

Vu le code de l'éducation,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret n°2018-633 du 18 juillet 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

Vu l'arrêté conjoint du Ministère des solidarités et de la santé et du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 18 juillet 2018 modifié relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée,

Vu le décret n° 2019-836 du 12 août 2019 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée mention psychiatrie et santé mentale

Vu le décret n° 2021-1384 du 25 octobre 2021 relatif à l'exercice en pratique avancée de la profession d'infirmiers, dans le domaine d'intervention des urgences

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Les jurys semestriels de validation des unités d'enseignements et d'attribution des crédits du **Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée** est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

**Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée – 1<sup>ère</sup> année**

**Semestres 1 et 2**

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Monsieur le Professeur COLSON Sébastien

Suppléant(e) : Monsieur le Professeur BERBIS Philippe

Liste des membres

Madame AMANIA Audrey

Madame BOURRIQUEN Maryline

Madame GALFOUT Sara

Monsieur LUCAS Guillaume

Madame MELLINAS Marie

Madame RODRIGUES Sandrine

Monsieur ROMAN Christophe

Monsieur SCHWINGROUBER Jocelyn

Madame VILLA Milène

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après*

**Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :**

Liste des membres :

Madame le Professeur CHAUMOITRE Kathia

Madame le Professeur DAUMAS Aurélie

Monsieur le Professeur EBBO Mikael

Monsieur le Professeur GUIEU Régis

Semestres 3 et 4

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Monsieur le Professeur COLSON Sébastien

Suppléant(e) : Monsieur le Professeur BERBIS Philippe

Liste des membres :

*Mention Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polyopathologies courantes en soins primaires :*

Monsieur le Professeur BERBIS Philippe

Madame AMANIA Audrey

Madame BOURRIQUEN Maryline

Monsieur LUCAS Guillaume

*Mention Oncologie et hémato-oncologie :*

Monsieur le Professeur CHINOT Olivier

Madame AMANIA Audrey

Madame MELLINAS Marie

Madame VILLA Milène

*Mention Maladie rénale chronique, dialyse et transplantation rénale :*

Monsieur le Professeur BRUNET Philippe

Madame AMANIA Audrey

Madame RODRIGUES Sandrine

Monsieur ROMAN Christophe

*Mention Psychiatrie et santé mentale :*

Monsieur le Professeur CERMOLACCE Michel

Madame AMANIA Audrey

Madame RODRIGUES Sandrine

Monsieur ROMAN Christophe

*Mention Urgences (sous réserve de l'accréditation à délivrer le DE IPA mention Urgences par Aix-Marseille Université) :*

Monsieur le Docteur MAURIN Olivier

Madame AMANIA Audrey

Madame GALFOUT Sara

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après*

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 17 Novembre 2023,



Pour le Président et par délégation,  
Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales